



VOUS POUVEZ REFUSER LES COMPTEURS COMMUNICANTS

- **Si votre compteur est à l'intérieur de votre logement : NE PAS OUVRIR votre porte aux sous-traitants venus remplacer le compteur.**
- **Si votre compteur est à l'extérieur de votre logement et accessible aux sous-traitants : être présent(s) à leur arrivée et S'OPPOSER au remplacement.**

D'innombrables citoyens et élus ne veulent pas de ces compteurs qui :

- **mettent en cause les libertés publiques et individuelles ;**
- **constituent un risque pour notre santé et celle de nos enfants**
- **nuisent à l'environnement ;**
- **détournent l'argent des citoyens et des contribuables ;**
- **font augmenter les factures et les abonnements ;**
- **font dysfonctionner en entraînant pannes voire mises hors service de tous types d'appareils électriques dans leurs logements.**

**Signez la lettre collective à Me le Maire de Paris
et aux conseillers municipaux**

Pour cosigner cette lettre

Le signifier par courriel à Françoise Boman, médecin, qui se charge des envois (à chaque groupe de 50 cosignataires) en lui communiquant votre nom, prénom et adresse du domicile à l'adresse **refus.linky.et.cie@gmail.com**. DEJA PLUS DE 300 LETTRES, DONT 100 DEPUIS

LE 13° ARRONDISSEMENT

Vidéo sur Linky et autres compteurs communicants par Stéphane Lhomme :
https://www.youtube.com/watch?v=tf_XyjCqJDA

Collectif

« LINKY NON MERCI ! PARIS 13° »

linkynonmerciparis13@orange.fr

11 septembre 2017

Ne laissons pas Linky entrer chez nous !

Depuis fin 2015, Enedis (ex-ERDF) impose en France un nouveau compteur électrique baptisé Linky. Alors que plusieurs pays européens refusent de diffuser ce type de matériel jugé inadapté et ne répondant pas au but déclaré (maîtrise de l'énergie), le déploiement a commencé et se poursuit dans le 13° arrondissement de Paris.

CE COMPTEUR POLLUANT ARRIVE DANS LE 13° ARRONDISSEMENT

Ce nouveau compteur transmet à distance le relevé de notre consommation au moyen d'ondes électromagnétiques que des "concentrateurs" installés dans la ville retransmettent à un central.

Dans quel but ? Se passer de toute intervention humaine, connaître notre consommation en temps réel, et pouvoir intervenir à distance sur nos appareils.

Supprimer toute intervention humaine, cela veut dire concrètement, à terme, des milliers de **suppressions d'emplois** (de releveurs, d'administratifs et d'emplois privés annexes).

Connaître tous les détails de notre consommation en temps réel, cela veut dire collecter des milliards de données sur nos habitudes ou comportements pour les utiliser à des fins commerciales et les vendre aux publicitaires : Linky est un mouchard

Intervenir à distance sur nos appareils, cela veut dire **pouvoir couper d'office l'électricité** d'un « mauvais payeur », imposer une consommation restreinte aux plus pauvres, mais aussi **limiter autoritairement la consommation** de n'importe quel habitant aux heures où les capacités de production ne suivent pas.

Linky est inutile et polluant : 35 millions de compteurs en état de marche, solides et

inoffensifs sont d'autorité mis au rebut pour être remplacés par ces nouveaux compteurs Linky, qui dans cinq à dix ans, devront être de nouveau remplacés.

Linky coûte très cher : 5 à 10 milliards d'euros. Et qui va payer ? Le consommateur bien sûr, à travers certaines taxes inscrites sur sa facture. Et le contribuable aussi, pour pallier à la quasi-faillite d'EDF, détenue en grande partie par l'État, et dont Enedis est une filiale à 100 %.

Linky fait peser une grave menace sur notre santé. Il émet des ondes à très haute fréquence, aussi bien dans notre logement qu'à l'extérieur par le biais des 700 000 concentrateurs prévus. Or les ondes électromagnétiques gâchent déjà la vie de millions de personnes électrohypersensibles ou équipés d'appareils médicaux. Les fréquences utilisées sont reconnues « potentiellement cancérigènes » par l'Organisation mondiale de la santé (OMS).

Et encore : Linky est la cause d'incendies, de pannes et de dérèglements d'appareils électroménagers, de piratage de données, de sabotage par black-out...

RESISTONS, REFUSONS CETTE INSTALLATION

Pour refuser Linky, chaque propriétaire ou locataire doit faire connaître son refus par Lettre Recommandée avec AR au siège social d'Enedis, éventuellement écrire au bailleur ou syndic de copropriété, et dans tous les cas refuser et empêcher l'accès à son compteur. Une action juridique est engagée pour appuyer notre action, un collectif est constitué pour permettre une opposition collective

Refuser Linky (et Cie) : actualités sur le site <http://refus.linky.gazpar.free.fr>